

## La Combe-Grède, un district franc fédéral

Savez-vous ce qu'est un district franc fédéral ?

Une zone définie par la Confédération dont le but est la protection et la conservation des mammifères et oiseaux sauvages. En vous promenant dans la Combe-Grède, avez-vous déjà remarqué les indications signalant une réserve ?

Les districts francs ne concernent pas seulement les chasseurs mais aussi les promeneurs : dans ces zones qui offrent abri aux animaux, les humains sont tenus de rester sur les sentiers balisés. Cela est aussi / surtout valable l'hiver, lorsque la neige empêche les mammifères de se déplacer rapidement.

L'ordonnance<sup>1</sup> concernant les districts francs fédéraux date de 1991 déjà. A cette époque, seuls quelques fous furieux osaient tenter la Combe-Grède en hivernal. Depuis, la situation a fortement évolué : certains dimanches, il ne reste pas un seul mètre carré qui soit libre de traces de ski ou de raquettes dans la région du Pré aux Auges.

Devant la pression considérable exercée sur la faune ces dernières années, l'Inspection de la chasse du canton de Berne a décidé de remplacer les anciennes informations peu claires afin de faire appliquer l'ordonnance vieille de 15 ans. De nouveaux panneaux ont été placés aux abords de la Combe-Grède. Ils informent le grand public sur l'obligation de rester sur les chemins à l'intérieur du district franc.

Les amateurs de randonnée peuvent donc continuer de se promener dans cette zone en toute saison mais en ne s'éloignant pas des sentiers d'été. Pour l'hiver, deux itinéraires de descente à ski ont été prévus jusqu'à Villeret, à l'est et à l'ouest de la Combe. Vous trouvez en annexe la carte (PDF) de ces itinéraires.

Forts de toutes ces informations, nous pouvons donc chausser nos skis et raquettes en toute connaissance de cause et sans mauvaise conscience en restant sur les itinéraires indiqués.

1 : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/9/922.31.fr.pdf>